

## Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ain Aval et de ses Affluents

Dossier de candidature du programme d'études préalables au PAPI

Annexe : Résumé non technique



Ville de Saint-Rambert-en-Bugey pendant la crue de 1990 (SIABVA).



Inondation de l'avenue du Lac à Nantua en 2018 (photographie Monique Pascal)



La rivière d'Ain à Pont-d'Ain (photographie Catherine Aulaz)

Maître d'Ouvrage : SR3A  
Date de Publication : 25 juillet 2022  
Prestataire : SEPIA Conseils  
Gurvan PEDEN, Chef de projet

## Table des matières

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>2</b>
PRINCIPES D'ELABORATION DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES AU PAPI .....	3
DECLINAISON DE LA STRATEGIE SELON LES 7 AXES DU PAPI .....	4
1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque .....	4
2. Surveillance, prévision des crues et des inondations .....	6
3. Alerte et gestion de crise .....	7
4. Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme .....	8
5. Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.....	9
6. Gestion des écoulements .....	10
7. Gestion des ouvrages de protection hydrauliques .....	11
8. Animation et gouvernance du PAPI .....	11
TABLEAU SYNTHETIQUE DES ACTIONS .....	12

Ce rapport constitue le résumé non technique du programme d'études préalables au PAPI de la rivière d'Ain Aval et ses Affluents.

## Principes d'élaboration du programme d'études préalables au PAPI

L'élaboration d'un Programme d'Études Préalables au PAPI constitue la première étape de mise en œuvre de la stratégie du SR3A sur le volet de la prévention des inondations, qui consiste à formaliser une stratégie «PI» opérationnelle et cohérente à l'échelle de son périmètre d'intervention.

Une **première phase de diagnostic** a permis d'analyser les éléments suivants :

- Synthèse des connaissances existantes sur le territoire :
  - Analyse du niveau de fiabilité et d'exhaustivité des données,
  - Identification et priorisation des besoins en termes de connaissances complémentaires ;
- Niveau d'organisation du territoire pour :
  - Organiser la surveillance, l'alerte et la gestion des crises liées aux inondations ;
  - Faciliter la résilience globale du territoire aux inondations en développant :
    - La culture du risque,
    - L'organisation individuelle des enjeux exposés,
    - L'organisation collective pour la gestion de crise,
    - Un aménagement du territoire compatible avec le risque ;
  - Assurer la protection des enjeux exposés aux aléas d'inondations (via des aménagements ou bien à l'échelle des enjeux) ;
  - Gérer efficacement et durablement les ouvrages qui contribuent à la prévention des inondations, tout en contribuant à la valorisation des milieux aquatiques.

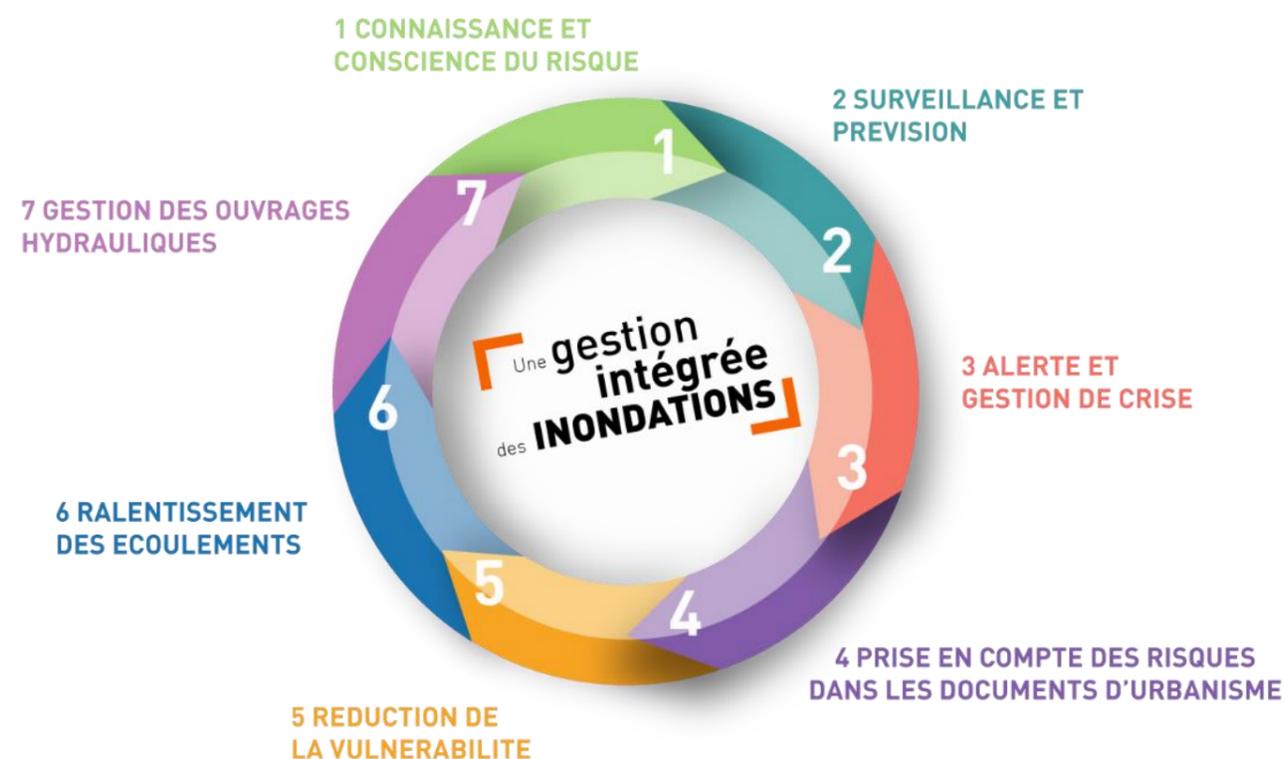
Une **seconde phase d'élaboration de la stratégie** a consisté en l'élaboration d'un programme d'actions sur le long terme dont l'objectif est de répondre de manière exhaustive à l'ensemble des recommandations formulées lors de la phase de diagnostic.

Afin de tenir compte des capacités d'action du SR3A la mise en œuvre de la stratégie a été programmé de manière priorisée sur le long terme. La première étape de mise en œuvre de la stratégie fait l'objet du présent **programme d'études préalables, volontairement focalisé sur les actions prioritaires** en se basant sur 3 critères principaux :

- Secteurs à forte vulnérabilité, liée à l'exposition de zones urbaines et secteurs à forte densité d'enjeux (Buizin, Albarine, Lange Oignin)
- Connaissances nécessaires à la consolidation de la connaissance du risque d'inondation et de la stratégie associée pour améliorer globalement la résilience du territoire aux inondations
- Mise en place d'une culture partagée sur le risque d'inondation et implication des différents acteurs concernés dans la mise en œuvre de la stratégie de gestion intégrée du risque d'inondation

Le programme d'étude préalable au PAPI s'est décliné autour des **7 axes de la gestion du risque** définis dans le cadre de l'appel à projet PAPI :

1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
2. Surveillance, prévision des crues et des inondations
3. Alerte et gestion de crise
4. Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme
5. Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
6. Gestion des écoulements
7. Gestion des ouvrages de protection hydrauliques



## Déclinaison de la stratégie selon les 7 axes du PAPI

### 1. Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

#### Connaissance du risque

Sur le périmètre du PAPI, le niveau de connaissance du risque est très variable selon les cours d'eau et phénomènes d'inondations. Seule la rivière d'Ain présente un niveau de connaissance complet, avec des cartographies de zones inondables disponibles pour différentes périodes de retour.

Sur la plupart des autres cours d'eau, la connaissance repose sur les études PPR qui ont établi des cartographies des zones inondables pour l'évènement de référence (période de retour voisine de 100 ans). Certains secteurs urbains denses sont ainsi exposés pour ces évènements (Alabrine Lange-Oignin, Buizin). Les schéma de gestion intégrés prévus dans l'axe 6 du PEP permettront de préciser le niveau de vulnérabilité de ces secteurs pour les crues plus fréquentes et d'évaluer l'opportunité de mettre en place des aménagements de protection collective contre les crues.

Sur d'autre secteurs la connaissance repose simplement sur la mémoire des évènements historiques. Le PEP prévoit donc de réaliser des études hydraulique sur les cours d'eau concernés qui traversent des zones urbanisées : Longevent, Ecotet/riez/Oiselon, ; Ruisseau du Moulin)

En dehors des aléas de débordement de cours d'eau, il ressort que la connaissance du risque d'inondation se base principalement sur les informations que les acteurs locaux (communes principalement) font remonter lorsqu'elles subissent des intempéries. Le PEP prévoit de consolider cette connaissance et de l'homogénéiser à l'échelle du territoire en réalisant une enquête auprès des communes pour capitaliser la connaissance des inondations historiques et compléter/prioriser le recensement des points noirs hydrauliques.

Le PEP prévoit également une action pour réaliser les études hydrauliques permettant de comprendre l'origine des points noirs qui ressortiront comme prioritaires à l'issue de ce recensement.

Enfin, une action du PEP prévoit d'assembler les connaissances de référence sur les aléas d'inondation et les enjeux au sein d'un outil cartographique unique. Cela permettra de faciliter le partage de ces connaissance auprès des autres acteurs concernés par la gestion du risque d'inondation sur le périmètre du SR3A.



Figure 1 : Carte de synthèse du niveau de connaissance de l'aléa inondation par cours d'eau

### Conscience et culture du risque

Le diagnostic réalisé pour l'élaboration du PEP a mis en évidence que la conscience du risque d'inondation est a priori peu développée sur le territoire. Le PEP s'attachera donc à initier un travail de sensibilisation auprès des différents publics concernés et à définir les grandes lignes de la stratégie de communication du SR3A autour du risque d'inondation. Plusieurs actions de l'axe 1 contribuent à ce travail :

- Consolider le recensement des DICRIM et réaliser/actualiser les DICRIM prioritaires
- Etablir un plan de pose des repères de crue
- Communication auprès du grand public pour la sensibilisation au risque d'inondation et l'implication dans le projet de PAPI
- Pérenniser l'implication du groupe de citoyens impliqués à l'occasion de l'appel à projet "participation citoyenne" de l'AERMC
- Sensibiliser/former les communes aux enjeux de la gestion de crise liées aux inondations

D'autres actions du PEP contribueront aussi à développer une dynamique partenariale pour la mise en place progressive d'une culture partagée sur le risque d'inondation. Citons par exemple :

- La démarche de concertation autour du PEP et de la préparation du PAPI (axe 0)
- L'information sur les dispositifs existants pour la prévision des risques d'inondation (axe 2)
- L'accompagnement des communes pour l'amélioration des PCS (axe 3)
- L'implication des services en charges de l'urbanisme pour la prise en compte du risque d'inondation (axe 4)

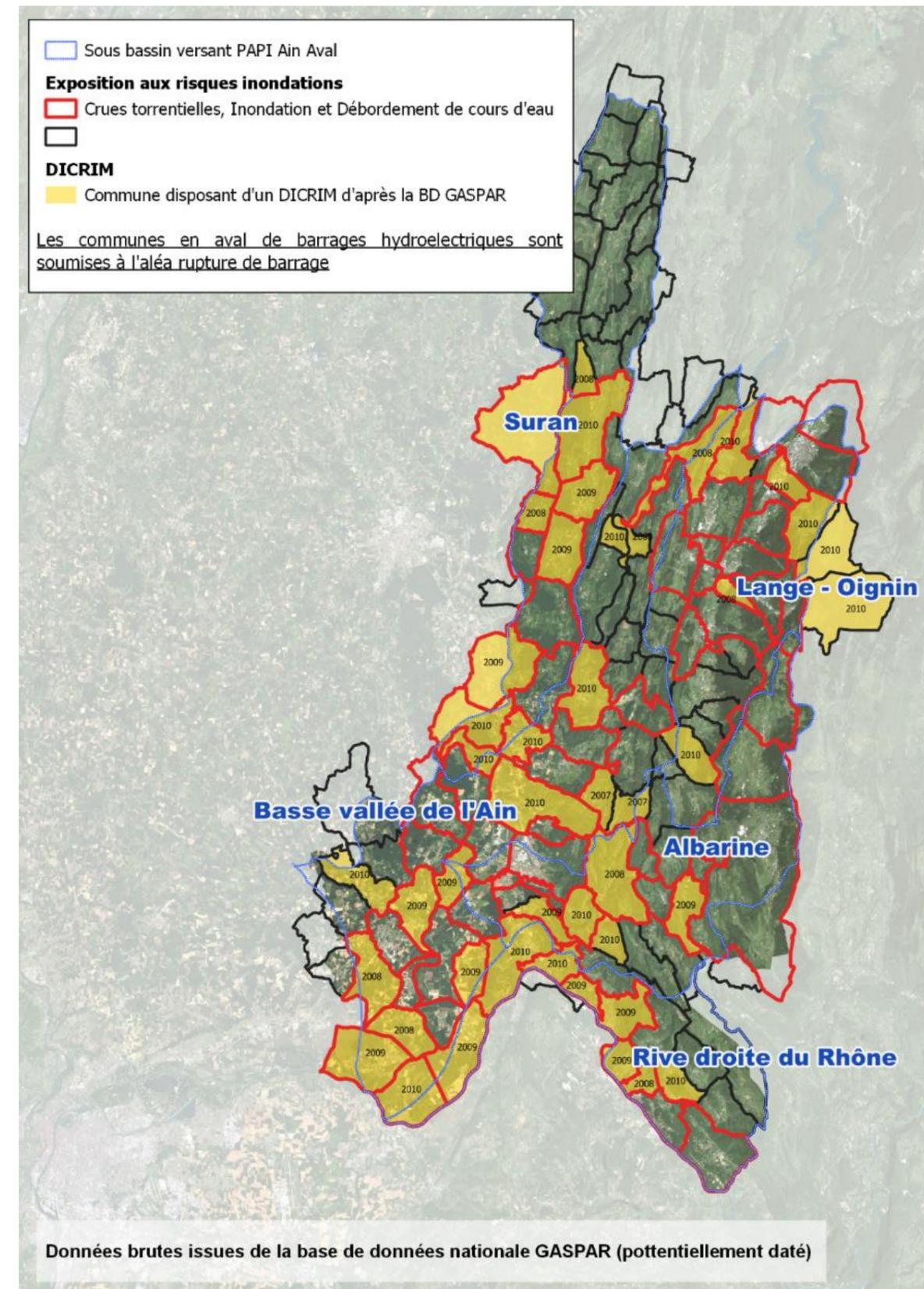


Figure 2 : Carte des communes exposées aux différents risques inondations

## 2. Surveillance, prévision des crues et des inondations

De nombreuses actions ont récemment été engagées sur le territoire pour améliorer la surveillance et la prévision des crues préalablement au démarrage de la démarche PAPI :

- Le dispositif Vigicrues disponible sur la rivière d'Ain en aval des gorges, qui assure une vigilance sur les niveaux et les débits, pouvant conduire à des alertes, selon les prévisions de débits. Compte-tenu de l'influence importante des barrages hydroélectriques les données prévisionnelles de débits des exploitants hydroélectriques sont très utiles pour fiabiliser les prévisions du dispositif vigicrues.
- Le dispositif d'Avertissements Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC) est opérationnel sur toutes les communes du territoire. Il est important que l'ensemble des communes du périmètre du PAPI soient abonnées à APIC. Ce dispositif est maintenant accessible pour les collectivités gemapiennes (depuis le mois de juin 2021) et est également consultable en ligne pour le grand public.
- Le dispositifs Vigicrues Flash qui s'appuie sur un dispositif automatisé de prévision des risque de crue sur les petits cours d'eau. 43 communes du périmètres PAPI sont éligibles mais seulement 3 sont abonnées.
- Les stations de mesures et échelles Limnimétriques présentes sur certains affluents qui permettent de suivre le niveau des cours d'eau équipés. À ce jour, il n'existe pas de seuils définis sur ces échelles pour évaluer le risque de débordement des cours d'eau concernés.

Pour améliorer la surveillance et la prévision des crues à l'échelle du SR3A, le PEP prévoit de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Informer les communes et le grand public sur les dispositifs de surveillance et de prévision des crues disponibles
- Réaliser une étude stratégique relative à la mise en place d'un SDAL sur l'ensemble du bassin versant
- Améliorer la diffusion des informations et l'échange de données météorologiques et hydrologiques entre EDF, le SPC et le SR3A, en crue et hors crue.

La surveillance des ouvrages de protection contre les inondations est également importante pour prévoir les risques d'inondation en période de crue. A ce jour, les modalités de surveillance des ouvrages hydrauliques ne sont pas formalisées. Cela fait l'objet d'une action du PEP qui s'intéressera aussi aux éventuels besoins d'établir des conventions interacteurs.

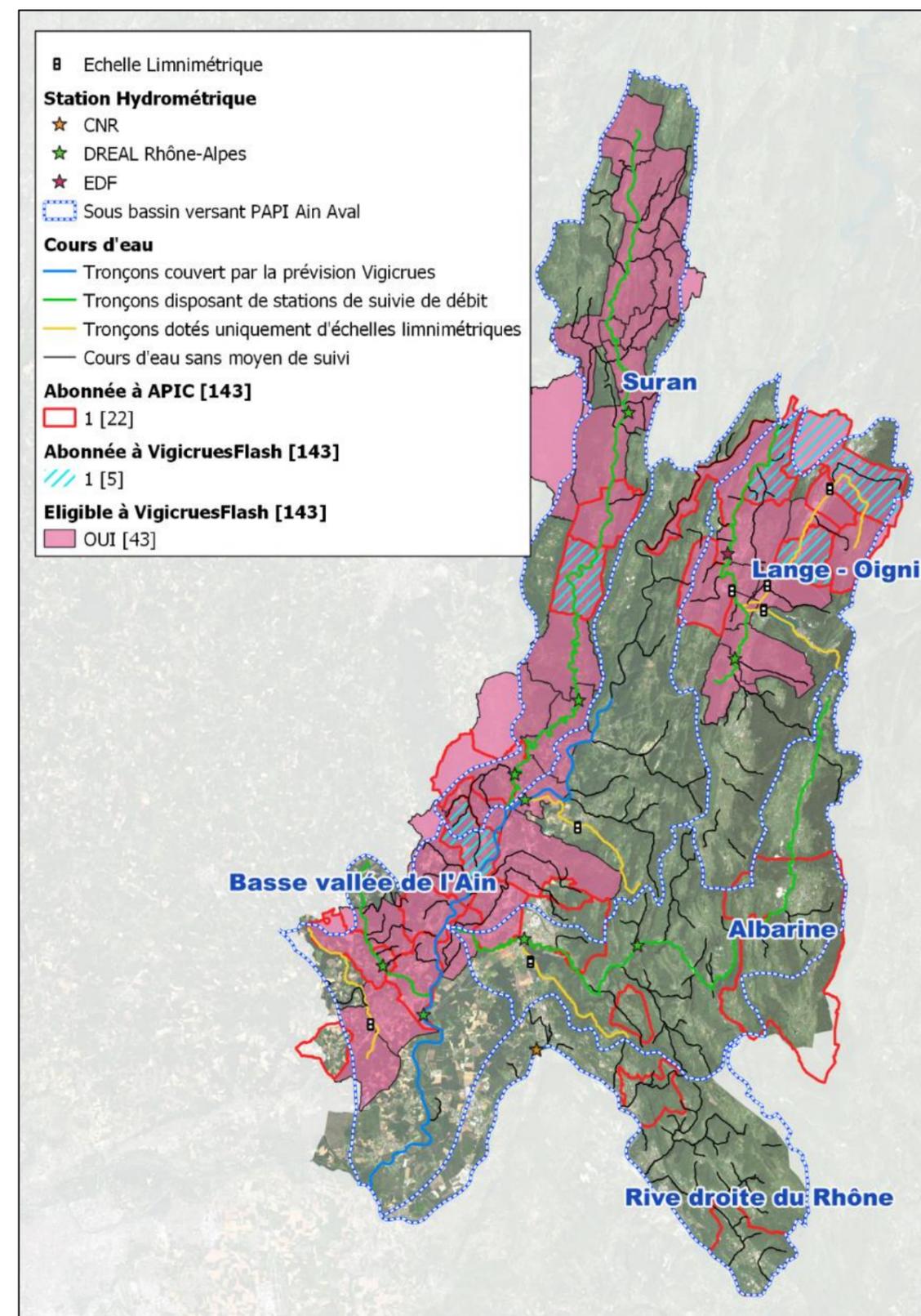


Figure 3 : Carte des moyens de suivi hydrologique des cours d'eau du SR3A

### 3. Alerte et gestion de crise

L'organisation du territoire pour la gestion des crises liées aux inondations repose sur plusieurs piliers :

- Les dispositifs institutionnels (PCS, ORSEC) qui sont pour la plupart déjà déployés par les acteurs concernés, mais méritent d'être développés sur le volet inondation, et doivent s'inscrire dans un processus d'amélioration continue pour garantir leur opérationnalité.
- L'organisation spécifique des gestionnaires de systèmes d'endiguement qui est formalisée dans les consignes de surveillance et de gestion des ouvrages (cf. axe 2) et dans le dispositif plus global de gestion de crise du SYMBHI en période de crues/inondations (référentiel missions, mallette de crise, astreintes, équipements sécurité ...)

Le diagnostic a mis en évidence qu'une bonne partie des communes ne disposent pas de PCS opérationnel, y compris parmi les communes couvertes par un PPR. Le PEP se consacrera à mettre en place un accompagnement auprès des communes le plus vulnérables pour les aider à élaborer le volet inondation de leur PCS et à évaluer les besoins d'accompagnement à prévoir pour poursuivre ce travail au cours de la phase PAPI complet

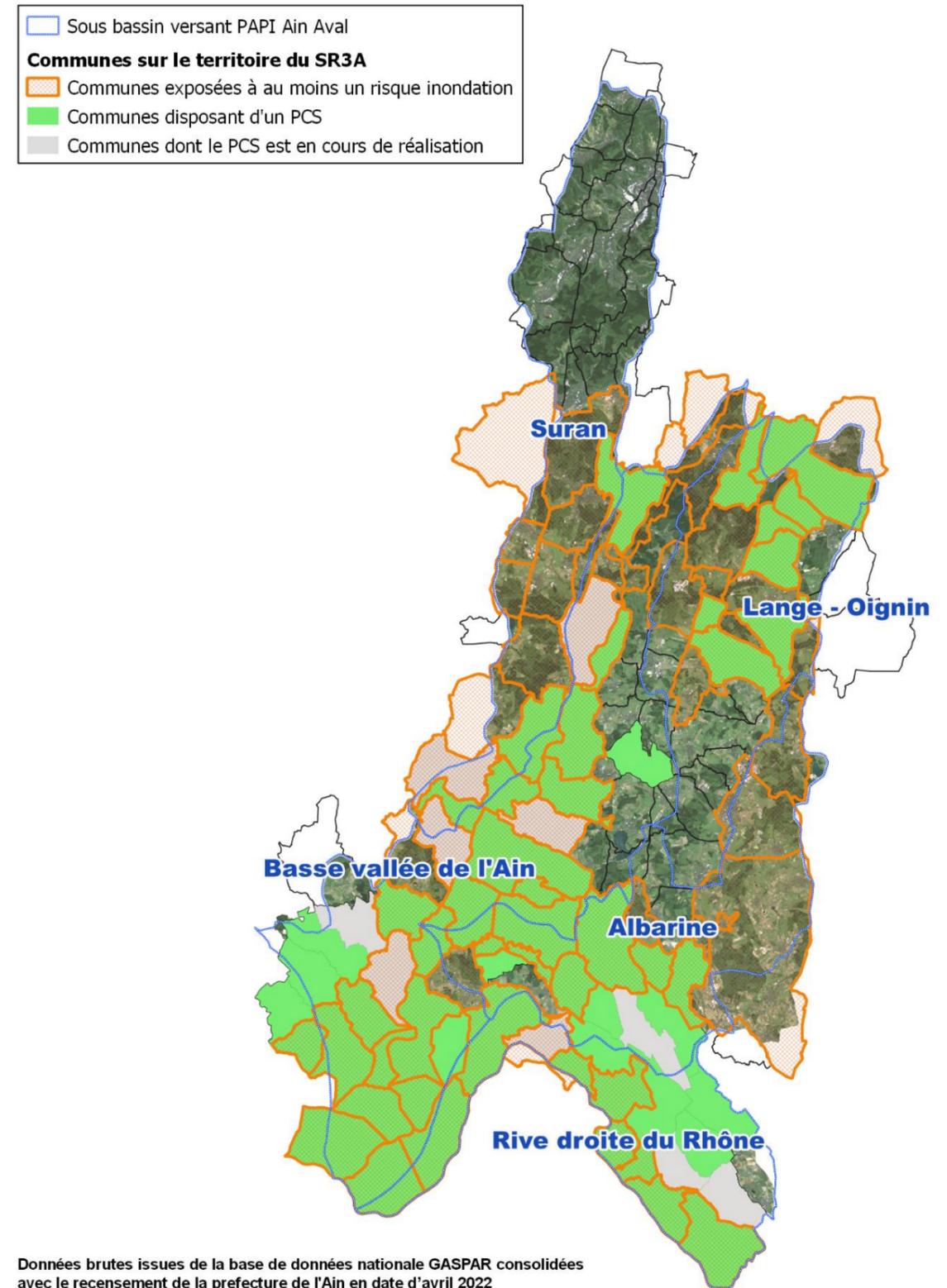


Figure 4 : Carte des communes disposant d'un PCS

#### 4. Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme

L'urbanisme et l'aménagement du territoire sont déjà encadrés par plusieurs réglementations.

En premier lieu, les plans de prévention des risques inondation fixent un cadre réglementaire aux projets d'aménagement : Les PPRI de l'Ain aval, de l'Albarine et du Lange Oignin, ainsi que les PPRN élaborés à l'échelle communales. A noter que les PPRI sur la basse vallée de l'Ain sont en cours d'actualisation pour tenir compte des études hydrauliques récentes, et qu'une démarche PPRI est en cours d'émergence sur le bassin versant du Buizin.

Les documents d'urbanisme locaux (SCOT, PLU) peuvent également compléter la réglementation sur les usages autorisés en zone inondable, ou bien définir des principes de prise en compte du risque inondation pour les projets exposés à ces aléas. Le diagnostic du PAPI a mis en évidence que le niveau de prise en compte du risque d'inondation est hétérogène selon les communes concernées, même si cette analyse reste à consolider.

La vérification du respect des règles et principes définis dans les PPRI et documents d'urbanisme est ensuite mise en œuvre dans le cadre des procédures d'autorisations d'urbanisme dont l'instruction est assurée par les services communaux. Les communes sollicitent parfois les services du SR3A en tant qu'appui et conseil technique, même s'il n'y a pas toujours de cadre formel établi pour cette collaboration.

Enfin, il est important de souligner que la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme peut aussi s'appuyer sur des démarches plus globales qui peuvent être menées indépendamment du PAPI. Les démarches EBF portées par le SR3A à l'échelle de ces sous-bassins versants illustrent ce constat.

Le programme d'études préalables au PAPI travaillera à pérenniser les actions existantes pour la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme et à mettre en place les conditions favorables à l'émergence d'une dynamique partenariale entre le SR3A et les acteurs de l'urbanisme. Cela se traduit par l'intégration des 4 actions ci-dessous dans le PEP :

- Poursuivre la démarche d'actualisation des PPR sur le périmètre du SR3A
- Approfondir l'analyse de l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et impliquer les services en charge de l'urbanisme
- Produire un porteur à connaissance des aléas d'inondation à l'échelle du SR3A, à destination des acteurs de l'urbanisme
- Accompagner les communes et les instructeurs du réseau ADS (Autorisation du Droit des Sols) pour l'instruction des permis de construire.

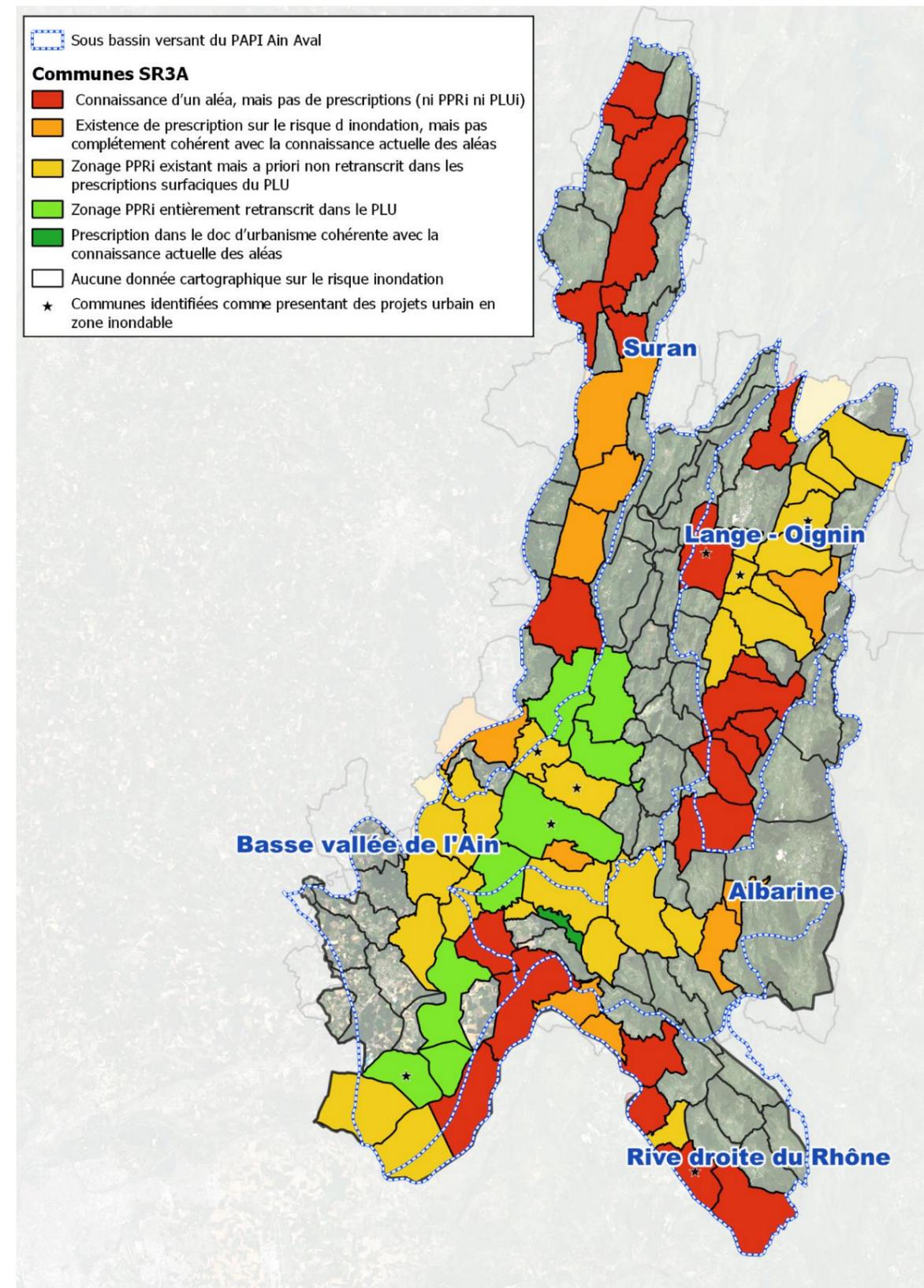


Figure 5 : Carte des prescriptions intégrée dans les documents d'urbanisme concernant le risque d'inondation

### 5. Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Le travail de diagnostic et de synthèse réalisé lors de l'élaboration du présent dossier permet déjà de disposer d'un recensement sommaire des enjeux exposés.

Des connaissances complémentaires sont nécessaires pour identifier précisément les enjeux pour lesquels un accompagnement à la réduction de la vulnérabilité sera utile au cours de la mise en œuvre du PAPI complet. Le programme d'études préalables prévoit pour cela de réaliser un diagnostic global de la vulnérabilité du territoire qui permettra de :

- Consolider le recensement des enjeux exposés à l'échelle du SR3A, valoriser les connaissances existantes sur l'aléa pour caractériser leur vulnérabilité.
- Évaluer le niveau de préparation individuel des enjeux exposés à la gestion des crues, en commençant par les établissements sensibles et stratégiques
- Evaluer les perturbations potentielles du fonctionnement du territoire liées au défaillances des réseaux en crue et le niveau de préparation des opérateurs pour favoriser la résilience de leurs services
- Evaluer les besoins d'accompagnement des enjeux exposés pour réduire leur vulnérabilité et définir un programme d'action priorisé pour favoriser la mise en œuvre effective de mesures de réduction de la vulnérabilité à l'échelle des enjeux exposés.
- Initier le dispositif de diagnostics à l'échelle de l'enjeu sur une dizaine de sites prioritaires à l'échelle du SR3A (établissements sensibles/stratégiques, enjeux particulièrement vulnérables, gestionnaires volontaires).

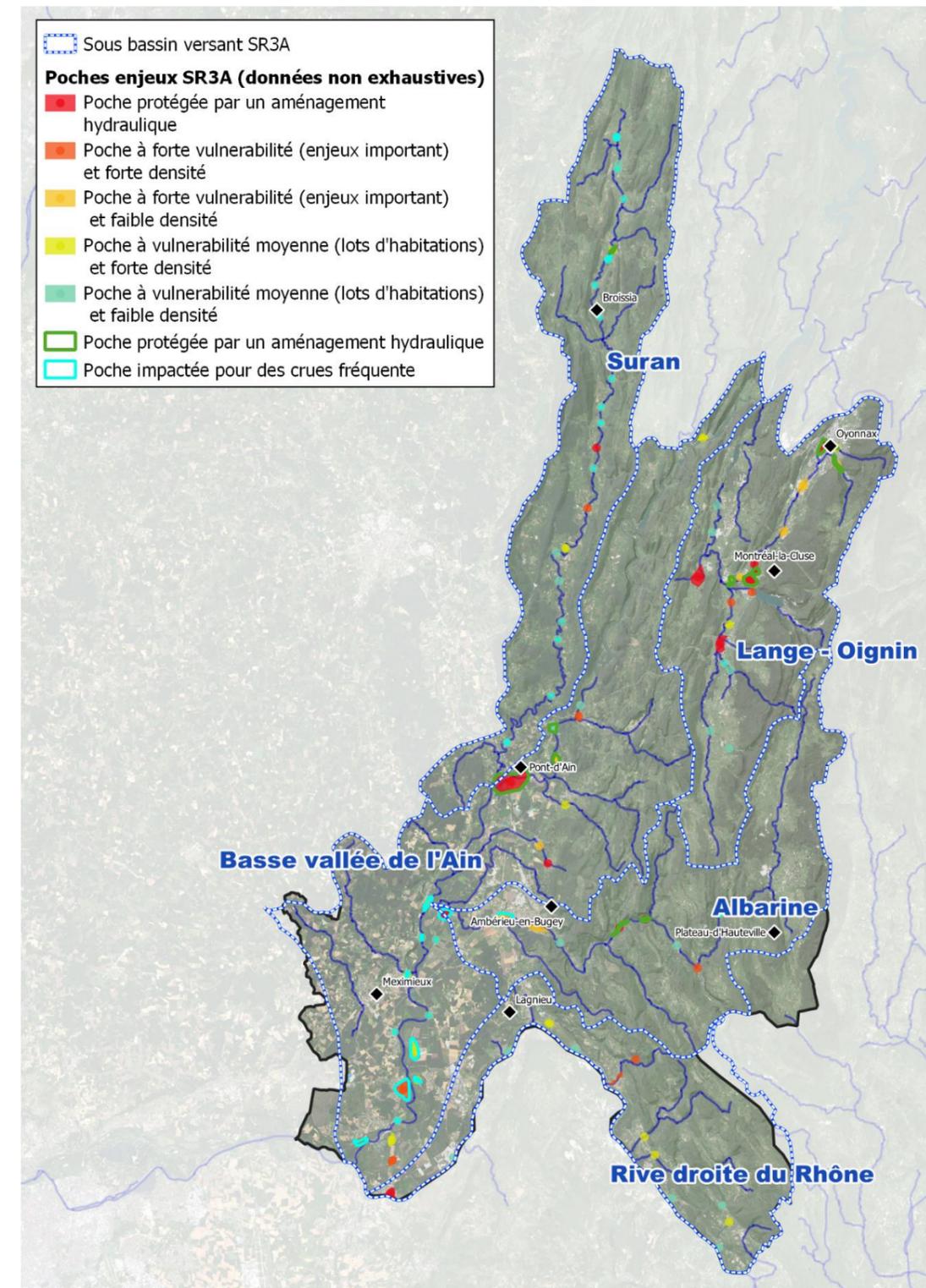


Figure 6 : Carte des niveaux de vulnérabilité de chaque sous bassin versant

## 6. Gestion des écoulements

A l'échelle des sous-secteurs du PAPI, la gestion des écoulements doit plus particulièrement tenir compte des enjeux liés au transport solide. Le critère de préservation des zones d'expansion de crue et de non-aggravation des débits à l'aval des zones protégées est également un élément fort pour le dimensionnement des scénarios de protection envisageables sur les différents secteurs du SR3A.

6 schémas de gestion intégrés du risque d'inondation sont prévus dans le cadre du PEP. Ils présentent les objectifs individuels suivants :

- **Bassin versant Lange-Oignin :**
  - Quantifier précisément l'efficacité hydraulique des différents aménagements présents sur le bassin versant
  - Dimensionner les aménagements à prévoir pour compléter la protection des zones les plus vulnérables (zone urbaine d'Oyonnax notamment)
  - Évaluer l'intérêt socio-économique des aménagements proposés
  - Établir des préconisations pour assurer une gestion pérenne de l'efficacité des ouvrages (surveillance, gestion courante, gestion en crue ...)
- **Bassin versant de l'Albarine :**
  - Quantifier les débits de crue et zones inondables pour différentes périodes de retour (notamment les crues inférieures à la centennale)
  - Évaluer la faisabilité de mobiliser plus largement les zones d'expansion des crues en amont des zones urbanisées pour améliorer la protection contre les inondations
  - Évaluer l'intérêt socio-économique des scénarios d'aménagements proposés
  - Établir des préconisations pour assurer une gestion pérenne de l'efficacité des ouvrages (surveillance, gestion courante, gestion en crue ...)
- **Bassin versant du Buizin :**
  - Quantifier les débits de crue et zones inondables pour différentes périodes de retour (notamment les crues inférieures à la centennale)
  - Évaluer la faisabilité de mettre en œuvre des aménagements collectifs pour améliorer la protection contre les inondations
  - Évaluer l'intérêt socio-économique des scénarios d'aménagements proposés
  - Établir des préconisations pour assurer une gestion pérenne de l'efficacité des ouvrages (surveillance, gestion courante, gestion en crue ...)
- **Bassin versant du Suran :**
  - Capitaliser les informations issues des études existants et prévues dans le PAPI pour proposer une stratégie d'intervention inondation intégrant les enjeux milieux aquatiques
- **Secteur des gorges et de la basse vallée de l'Ain :**
  - Capitaliser les informations issues des études existants et prévues dans le PAPI pour proposer une stratégie d'intervention inondation intégrant les enjeux milieux aquatiques

- **Secteur du Rhône rive droite et de ses affluents :**

- Capitaliser les informations issues des études existants et prévues dans le PAPI pour proposer une stratégie d'intervention inondation intégrant les enjeux milieux aquatiques

Chacune des actions concernant les schémas d'aménagements proposés dans le programme d'études préalables intègre aussi les missions suivantes :

- Les investigations complémentaires (topographiques, géotechniques, foncières) nécessaires à l'établissement des données entrantes des schémas d'aménagement
- Les études et inventaires environnementaux pour vérifier la pertinence des schémas d'aménagement retenus avec les enjeux environnementaux en présence et justifier de leur compatibilité avec la doctrine ERC. Ces études serviront de base à la constitution des dossiers liés aux procédures réglementaires environnementales.
- Les études de types « Analyses multicritères/ Analyses Coûts Bénéfices » (ACB/AMC) pour permettre la comparaison des différents scénarios des schémas d'aménagement et justifier de la pertinence socio-économique des aménagements retenus dans le scénario optimum.
- L'approfondissement des études de conception au niveau AVP et la réalisation des études nécessaires à l'autorisation administrative des aménagements projetés (Loi sur l'eau, études d'impact, DIG/DUP ... )

Pour mémoire, plusieurs actions prévues dans l'axe 1 présentent un lien avec la gestion des écoulements :

- Etudes hydrauliques sur les cours d'eau : Longevent, Ecotet, Riez, Oselon et le Ruisseau du Moulin
- Etudes hydrauliques permettant de comprendre l'origine des points noirs identifiés sur le périmètre du PAPI

L'objectif principal de ces études reste d'améliorer la connaissance des phénomènes présents sur ces secteurs et de la vulnérabilité associée. Ces études intègrent tout de même un volet études de faisabilité pour explorer les scénarios de gestion du risque à envisager et évaluer l'intérêt de mettre en place des aménagements pour la gestion des écoulements.

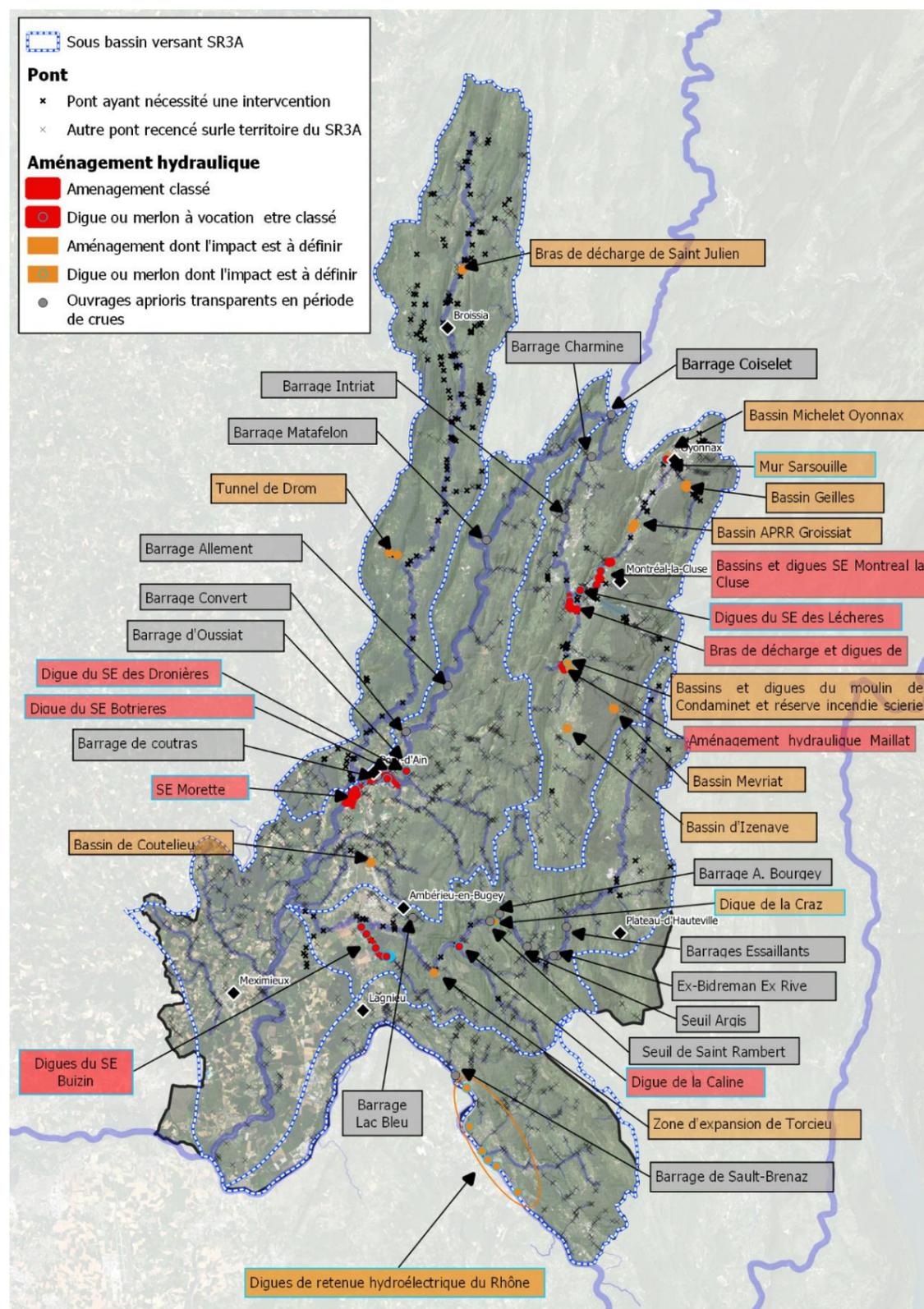


Figure 7 : Inventaire des aménagements hydrauliques

### 7. Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Le SR3A a réalisé un recensement des ouvrages hydrauliques présents sur son périmètre (cf. tableau ci-après) et a identifié 9 systèmes d'endiguement et un aménagement hydraulique qui sont vocation à être classés au titre de la sécurité et de la sûreté des ouvrages hydrauliques. Les procédures de classement sont déjà en cours de mise en œuvre.

Par ailleurs, l'établissement des «schémas intégrés d'aménagement hydraulique de prévention des inondations» évoqués au paragraphe précédent sur les secteurs de l'Albarine, du Lange Oignin et du Buizin, permettra de garantir une approche globale dans la définition des aménagements pertinents et de leur modalités de gestion pérenne. Le PEP prévoit une action pour réaliser, si besoin, les études de dangers des aménagements proposés par les schémas intégrés d'aménagement hydraulique.

D'autres ouvrages sont identifiés sur le périmètres sans que leur rôle hydraulique et leur état structurel ne soient précisément connus à ce jour : bassin Groissiat de l'APRR, bassin Geilles en amont d'Oyonnax, bassin de Coutelieu sur le Seynard, bras de décharge de Saint Julien, digue de Craz sur l'Albarine. Le programme d'études préalables prévoit donc de réaliser les études et investigations nécessaires, afin de définir si ces ouvrages constituent des systèmes d'endiguement dont l'existence doit être régularisée et dont la gestion doit être assurée par la structure GEMAPI compétente.

Le cas échéant, la mise en œuvre des procédures de régularisation de ces ouvrages sera réalisée au cours de la phase PAPI complet.

### 8. Animation et gouvernance du PAPI

La réussite du programme d'études préalables est conditionnée par la mise en œuvre de moyens d'animation et de gouvernance adaptés :

- Assurer l'animation et le suivi du programme d'études préalables au PAPI
- AMO pour l'élaboration des marchés publics nécessaires à la réalisation des actions du PEP sous maîtrise d'ouvrage du SR3A
- Elaboration du dossier de PAPI complet
- Mettre en place une démarche de concertation autour du PEP et de la préparation du PAPI.

Il est important de souligner que les différentes actions intégrées au PEP, relatives à la concertation et à la sensibilisation des différentes catégories d'acteurs concernés par la gestion du risque d'inondation, devront permettre de disposer d'éléments suffisants pour justifier des modalités de concertation mis en œuvre au stade PEP dans le dossier de PAPI complet.

## Tableau synthétique des actions

ID Actions	Titre	Objectif	Maitrise d'ouvrage	Acteurs associés	Montant total (en € HT)	Dont Part SR3A (en € HT)
0-1	Animation PAPI	Assurer l'animation et le suivi du programme d'études préalables au PAPI	SR3A	COTECH / COPIL	390 000 €	195 000 €
0-2	AMO externe	AMO pour l'élaboration et le suivi des marchés publics nécessaires à la réalisation des actions du PEP sous maîtrise d'ouvrage du SR3A. Appui à la concertation et mobilisation de compétences externes spécifiques	SR3A	COTECH / COPIL	200 000 €	100 000 €
0-3	Concertation territoriale	Mettre en place une démarche de concertation autour du PEP et de la préparation du PAPI	SR3A	COTECH/COPIL		- €
0-4	Stratégie PI "long terme"	Formaliser la stratégie de gestion du risque d'inondation "long terme" du SR3A	SR3A	COTECH/COPIL	20 000 €	10 000 €
0-5	Dossier PAPI	Elaboration du dossier de PAPI complet	SR3A	COTECH/COPIL	60 000 €	30 000 €
1-1	Etude historique des inondations	Réaliser une enquête auprès des communes du territoire pour capitaliser la connaissance des inondations historiques et compléter/prioriser le recensement des points noirs hydrauliques.	SR3A	Communes	15 000 €	7 500 €
1-2	Etude globale ruissellement	Réaliser un état des lieux du risque de ruissellement à l'échelle du périmètre SR3A Clarifier le contour des compétences et la répartition des missions entre les acteurs concernés	SR3A	Communes	70 000 €	35 000 €
1-3	Plateforme de partage des connaissances sur les aléas	Assembler les connaissances de référence sur les aléas d'inondation et les enjeux au sein d'un outil cartographique unique	SR3A	Communes	5 000 €	2 500 €
1-4	Etudes hydrauliques "cours d'eau"	Réaliser des études hydrauliques sur les cours d'eau : Longevent, Ecotet, Riez, Oiselon et le Ruisseau du Moulin	SR3A	EPCI et communes riveraines	80 000 €	40 000 €
1-5	Etudes hydrauliques "points noirs"	Réaliser les études hydrauliques permettant de comprendre l'origine des points noirs identifiés sur le périmètre du PAPI	SR3A	EPCI et communes riveraines	150 000 €	75 000 €
1-6	Mise en œuvre des DICRIM	Consolider le recensement des DICRIM et réaliser/actualiser les DICRIM prioritaires	SR3A / Communes		15 000 €	7 500 €
1-7	Repères de crues	Etablir un plan de pose et installer des repères de crue	SR3A		20 000 €	10 000 €
1-8	Sensibilisation/concertation grand public	Communication auprès du grand public pour la sensibilisation au risque d'inondation et l'implication dans le projet de PAPI	SR3A	Communes	15 000 €	7 500 €
1-9	Pérenniser l'association des citoyens à la stratégie de gestion du risque d'inondation	Pérenniser l'implication du groupe de citoyens impliqués à l'occasion de l'appel à projet "participation citoyenne" de l'AERMC	SR3A	Communes	10 000 €	5 000 €
1-10	Sensibilisation/formation des élus et services communaux	Sensibiliser/former les communes aux enjeux de la gestion du risque d'inondations	SR3A / Etat (DDT 01)		15 000 €	7 500 €

**Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ain Aval et de ses Affluents– 2022 – Résumé non technique**

ID Actions	Titre	Objectif	Maitrise d'ouvrage	Acteurs associés	Montant total (en € HT)	Dont Part SR3A (en € HT)
2-1	Abonnements APIC / Vigicrues / Vigicrue Flash	<b>Informers les communes et le grand public sur les dispositifs de surveillance et de prévision des crues disponibles</b>	Etat (préfecture) / SR3A	SR3A / DREAL-SPC / DDT / Météo-France / EPCI / Communes / EDF / CNR		- €
2-2	Outil local de surveillance et de prévision	<b>Réaliser une étude stratégique relative à la mise en place d'un SDAL sur l'ensemble du bassin versant et installer les équipements prioritaires</b>	SR3A		65 000 €	32 500 €
2-3	Partage du suivi de débit en temps réel	<b>Améliorer la diffusion des informations et l'échange de données météorologiques et hydrologiques entre EDF, le SPC et le SR3A, en crue et hors crue.</b>	SR3A	DREAL-SPC / Météo-France / EDF / CNR / SR3A		- €
2-4	Modalités de surveillance et des ouvrages hydrauliques	<b>Formaliser les consignes de surveillance des ouvrages hydrauliques Clarifier la répartition des rôles entre les acteurs impliqués dans la surveillance des ouvrages. Etablir les conventions interacteurs éventuellement nécessaires</b>	SR3A	Communes, usagers des ouvrages hydrauliques	15 000 €	7 500 €
<b>Section 3</b>						
3-1	Mise en œuvre des PCS	<b>Consolider le recensement des PCS et finaliser le volet inondation des communes couvertes par un PPR</b>	SR3A / Etat (SID-PC) / Communes		20 000 €	20 000 €
3-2	Retour d'expérience Post-Crise	<b>Inciter les acteurs concernés à s'engager dans une démarche d'amélioration continue de leur organisation pour la gestion des épisodes de crue/inondation</b>	SR3A	Etat (SID-PC) / Communes / Gestionnaires d'enjeux impactés		
<b>Section 4</b>						
4-1	Mise en œuvre des PPR	<b>Poursuivre la démarche d'actualisation des PPR sur le périmètre du SR3A</b>	Etat (DDT)	SR3A / Communes / les COMCOMs		- €
4-2	Analyse des documents d'urbanismes locaux	<b>Approfondir l'analyse de l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire</b>	SR3A/EPCI	EPCI/ DDT01 / DDT39	15 000 €	7 500 €
4-3	Implication des acteurs de l'urbanisme	<b>Diffusion de la connaissance existante sur les aléas d'inondation à l'échelle du SR3A, à destination des acteurs de l'urbanisme et élaboration concertée de préconisations</b>	SR3A	Etat (DDT) / Communes / les COMCOMs	8 000 €	4 000 €
4-4	Accompagnement des services ADS	<b>Fournir aux communes et instructeurs du réseau ADS les clés de compréhension et d'analyse pour l'instruction des autorisations d'urbanisme</b>	Etat (DDT)	SR3A / Communes / les COMCOMs		- €
<b>Section 5</b>						
5-1	Diagnostic global de la vulnérabilité du territoire	<b>Définir un programme d'action priorisé pour favoriser la mise en œuvre effective de mesures de réduction de la vulnérabilité à l'échelle des enjeux exposés</b>	SR3A/EPCI	COMCOMs / Communes	170 000 €	85 000 €
5-2	Diagnostics individuels de vulnérabilité sur sites pilotes	<b>Initier le dispositif de diagnostics à l'échelle de l'enjeu sur une dizaine de sites prioritaires à l'échelle du SR3A (établissements sensibles/stratégiques, enjeux particulièrement vulnérables, gestionnaires volontaires)</b>	SR3A/EPCI	COMCOMs / Communes	40 000	20 000

ID Actions	Titre	Objectif	Maitrise d'ouvrage	Acteurs associés	Montant total (en € HT)	Dont Part SR3A (en € HT)
6-1	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV Lange-Oignin	Réaliser les études et investigations permettant de définir un scénario d'aménagement adapté au niveau de vulnérabilité du secteur, en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques.	SR3A	COTECH / COPIL	200 000 €	50 000 €
6-2	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV du Buizin	Réaliser les études et investigations permettant de définir un scénario d'aménagement adapté au niveau de vulnérabilité du secteur, en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques.	SR3A	COTECH / COPIL	120 000 €	30 000 €
6-3	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV de l'Albarine	Réaliser les études et investigations permettant de définir un scénario d'aménagement adapté au niveau de vulnérabilité du secteur, en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques.	SR3A	Communes et EPCI du BV de l'Albarine	200 000 €	50 000 €
6-4	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV du Suran	Capitaliser les informations issues des études existants et prévues dans le PAPI pour proposer une stratégie d'intervention inondation intégrant les enjeux milieux aquatiques	SR3A	Communes et EPCI du BV du Suran	15 000 €	3 750 €
6-5	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le secteur des gorges et de la Basse vallée de l'Ain	Capitaliser les informations issues des études existants et prévues dans le PAPI pour proposer une stratégie d'intervention inondation intégrant les enjeux milieux aquatiques	SR3A	Communes et EPCI des gorges et de la basse vallée de l'Ain	15 000 €	3 750 €
6-6	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le secteur du Rhône rive droite et de ses affluents	Capitaliser les informations issues des études existants et prévues dans le PAPI pour proposer une stratégie d'intervention inondation intégrant les enjeux milieux aquatiques	SR3A	Communes et EPCI du Rhône rive droite et de ses affluents	15 000 €	3 750 €
7-1	Classement des systèmes d'endiguement et AH	Finaliser les procédures de classement des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques	SR3A		- €	- €
7-2	Autorisation des éventuels projets de système d'endiguement	Etudes de dangers des aménagement proposés par les schémas intégrés d'aménagement hydraulique	SR3A		120 000 €	60 000 €
7-3	Maitrise foncière des ouvrages	Obtenir un niveau de maitrise foncière suffisant pour la gestion des ouvrages (conventionnement / acquisition)	SR3A		40 000 €	20 000 €